

vous avez bien voulu l'accorder avec tant de promptitude et de générosité.

Vous êtes pleinement au courant des vues de mon Gouvernement, et le Gouvernement Impérial, ainsi que je vous en ai informé, désire ardemment voir le Territoire du Nord-Ouest faire partie de la Puissance à des conditions équitables.

Je n'ai pas besoin de vous fournir des instructions pour vous guider, au-delà de celles qui sont contenues dans le message télégraphique qui m'a été envoyé par Lord Granville de la part du Cabinet Britannique, dans la proclamation que j'ai rédigée en conformité à ce message et dans les lettres que j'ai adressées au Gouverneur McTavish, à votre Vicaire Général et à Mr. Smith.

Dans cette dernière j'écrivais: "Tous ceux qui auraient des plaintes à faire ou des désirs à exprimer sont invités à s'adresser à moi comme au représentant de Sa Majesté, et vous pouvez affirmer avec la plus entière confiance que le Gouvernement Impérial n'a pas l'intention d'agir autrement, ni de permettre que d'autres agissent autrement que dans la bonne foi la plus entière vis-à-vis des habitants du Nord-Ouest. Le peuple peut compter que le respect et l'attention seront étendus aux différentes croyances religieuses, que le titre à toute espèce de propriété sera soigneusement sauvegardé et que toutes les franchises qui ont subsisté ou que le peuple se montrera qualifié à exercer seront dûment continuées ou libéralement conférées.

En déclarant le désir et la détermination du Cabinet Britannique de Sa Majesté, vous pourrez en toute sûreté vous servir des termes de l'ancienne formule: Le Droit prévaudra en toute circonstance.

Je vous souhaite, mon cher Seigneur Evêque, un heureux voyage et le succès de votre bienveillante mission.

Croyez-moi avec tout respect, fidèlement vôtre,

(Signé:) JOHN YOUNG. (1)

"Le Droit prévaudra en toute circonstance." Bien des fois depuis la parole du Gouverneur a été violée par les propres compatriotes du Gouverneur. Nulle part la majorité n'a traité plus brutalement la minorité qu'au Manitoba. La persécution commença même du temps de Mgr Taché et l'admirable et inlassable défense de la justice par l'évêque de Saint-Boniface n'est pas son moindre mérite à la reconnaissance de tous ceux qui ont à cœur l'esprit de la Confédération.

---

(1) Cette lettre se trouve dans le "Mémoire de Mgr Taché sur la question des écoles du Nord-Ouest." Mars 1894, pp. 27-28.